

Textes de référence

- CSP L.1435-5, L.6314-1, R.6315-1 à 6315-6
- Loi HPST
- Décret 2010-809 du 13 juillet 2010

- La PDSA est organisée sur la base d'un Cahier des Charges Régional arrêté par le DGARS après avis, des CODAMUPS-TS, de la CSOS, des CDOM, des Préfets

PDSA

- Mission de service public
- CCR organise le dispositif régional et est décliné opérationnellement dans les 8 départements

DGARS :

Pilotage

Définition partie forfaitaire du financement

Détermination des territoires de PDSA

- Définition : réponse à la demande de soins non programmés en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux
- Qualité, sécurité
- Régulation Médicale pivot de la PDSA garante de l'efficacité d'une réponse graduée
- Communication

Principes

- Volontariat
- Accès médical régulé
- Territorialisation
- Rémunération forfaitaire

Missions

- Dispositif devant répondre par des moyens structurés, adaptés, médicalement régulés, aux demandes de soins non programmés aux heures de fermeture des cabinets médicaux
- 20 h à 8 h
- Selon les besoins de la population le samedi à partir de midi
- Lundi avant jour férié, vendredi samedi après un jour férié

CCR

- Cadre opposable
- Tableaux de garde
- Traçabilité dans les CRRA des appels de PDSA
- Rémunérations
- Evaluation
- Dysfonctionnements

Pilotage Régional

- Comité de pilotage:
- URPS
- Ordre des médecins
- Associations de PDS
- Samu et urgentistes
- Usagers
- Assurance maladie
- Transporteurs sanitaires
- Association des Maires d'Ile de France

Ile de France

- 20 % population
- 12 000 km²
- Démographie omnipraticiens faible
- 11 % participent à la PDSA
- 103 secteurs (D et JF), 99 première partie de nuit, 61 en nuit profonde, Paris 1 secteur
- Zones blanches 95 et 77
- Complétude des tableaux de garde 90 %

Acteurs

- Samu Crra : Libéraux H 24 5 départements
- Associations PDS : 5
- Effectif:
- MMG 41 mais 95:2, 94:12 Sami
- 30% pédiatrie et plus de 60ans
- Télétransmission
- FIQCS : 34
- Mobile : Sos et autres associations (interconnexions)

CDOM

- Tableaux
- Amélioration continuité dessoins

Quelques chiffres

- 900 000 ACTES
- C 40% V 60%
- 45% SD JF
- 12% après minuit
- 77,7 M EURO (actes 50,5 astreintes 3,5 Régulation 2,6)

Gouvernance

- Comité médical territorial de gouvernance : associations, CDOM, Samu, ARS, parité
- Présidence alternée
- Maison commune

Evaluation

- Nb appels
- Délai my et répartition par tranche horaire
- Refus
- Orientation
- Carences
- Participants à la garde
- Dysfonctionnements, plaintes